



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 2 SEPTEMBRE 2019

Convocation du 26 Août 2019.

L'an deux mil dix-neuf, et le 2 Septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

Présents : MM. TOURGIS Lionel – LOYANT Jean-Marie - LERÉVÉREND Benoît (adjoints).

Mme MARIE ROSALIE Christèle – M. GOUET Jérôme - Mme MOREAUX Sophie – M. PIGEON Michaël – Mme DUPORT Delphine – M. DUVAL Benjamin.

Pouvoir : M. AUDOUX Jérôme à M. LOYANT Jean-Marie
Mme LECELLIER Sophie à M. LEREVEREND Benoît

Absent excusé : Mme LEROYER Sandrine

Absente : Mme SOREL Audrey

Secrétaire de séance : M. LOYANT Jean-Marie

Le compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 1 accordé
- certificat d'urbanisme : 4
- déclaration d'intention d'aliéner : 3
- déclarations de travaux : 3 accordées – 1 refusée

DÉLIBÉRATIONS

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations : l'une pour le RAM – et la seconde pour la fourniture et pose d'agrès au stade.

Accordé à l'unanimité des membres présents ou représentés

► **Autorisation au maire de signer une convention d'occupation de terrain communal (n°1)** : Il s'agit de la voie d'accès allant de l'ancienne Voie de Caen jusqu'au merlon communal. Autorisation donnée à l'exploitant agricole (Monsieur Philippe) de labourer cette partie. Cette convention deviendra caduque lors de la mise en place du chemin.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Aide aux familles (n°2)** : Pour la période du 2 septembre 2019 à fin août 2020, reconduction d'aide aux familles pour les enfants fréquentant un centre aéré le mercredi et vacances scolaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Autorisation au maire d'adhérer à un organisme pour le RGPD (Règlement Général de Protection des Données) (n°3)** : La Société SMICO est retenue pour un montant annuel de 1 008 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

► **Désignation d'un délégué RGPD (n°4) :** Suite à l'adhésion au SMICO, Madame le Maire est autorisée à signer la convention nommant celui-ci comme Délégué à la Protection des Données de la Commune (DPD)

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Fonds de concours des travaux rue P. Castel (n°5) :** A la demande de la Trésorerie, les 175 000 € inscrits en fonctionnement au budget 2019 sont à mettre en investissement. Une décision modificative est à prendre avec les écritures suivantes :

Fonctionnement dépenses : article 739118	:	-175 000 €
article 023	:	+175 000 €
Investissement recettes : article 021	:	+175 000 €
Investissement dépenses : article 2041512	:	+175 000 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Remplacement éclairage stade municipal (n°6) :** La Société INEO est retenue : 11 940 € TTC pour 6 projecteurs.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Honoraires architecte pour les travaux de la réserve et appartement de la boulangerie (n°7) :** Faute de renseignements demandés à l'architecte et non reçus pour cette réunion, la délibération est retirée.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **RAM (Relais assistants maternels) (n°8) :** La Mutualité Française cessant son engagement au 31.12.2019, autorisation est donnée à Madame le Maire de signer une convention définissant les modalités de participation financière entre les communes : Mouen, Tourville-sur-Odon et Verson ; coûts supportés par la commune de Tourville coordonnateur, pour préparer et passer le marché public de délégation de la gestion du RAM. Document adressé aux élus avant la réunion de ce conseil.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Agrès au stade (n°9) :** La société HAGS est retenue pour la fourniture et pose d'une structure de 4 éléments : 11 064,72 € TTC, non compris terrassement de la fosse et entourage de celle-ci.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

► **Commission du personnel :** La commission s'est réunie le 29 août 2019.

- 26 août : recrutement d'une personne remplaçant un agent parti à la retraite, en présence de Madame la directrice de l'école maternelle et de l'enseignante concernée par ce recrutement.

Personne recrutée en CDD jusqu'aux vacances de Noël.

La commission a examiné la demande de l'école maternelle qui avait émis le souhait d'avoir une personne complémentaire au dortoir pour la période allant de la rentrée aux vacances de la Toussaint.

Avis favorable de la commission.

Présentation par Madame le Maire du tableau récapitulatif des emplois du temps des personnels qui travaillent à la garderie, école maternelle, restaurant scolaire et ménage des 2 écoles.

Information faite lors de ce conseil municipal.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

► **Architecte boulangerie** : Le conseil municipal demande à Madame le Maire de mettre fin à la collaboration avec le cabinet d'architecte Alex-Letteneur.

Monsieur DUVAL se propose de contacter des maîtres d'œuvre pour, dans un premier temps, exécuter les travaux de l'appartement qui sont urgents. Proposition retenue.

► **30 Août : Réunion des personnels** école maternelle, restauration scolaire, Madame Poret secrétaire de mairie et enseignantes de l'école maternelle afin d'évoquer notamment le problème des enfants qui ont un PAI ; entrée/sortie des enfants ; discipline au restaurant.

► **Lampadaires** : Remplacement d'un lampadaire rue Mac Farlane suite à un « accident » non déclaré. Coût 1 272 € avec reste à charge à la commune 689 €.

Un deuxième lampadaire cassé rue de l'Eglise, plus panneaux de voirie. Accident non déclaré. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

► **Véhicules abandonnés sur le territoire** : C'est un fait récurrent.

En ce qui concerne le véhicule rue de l'Eglise, Madame le Maire a fait le nécessaire depuis longtemps et est en relation avec les instances concernées. Elle rappelle qu'il est inutile d'adresser des lettres anonymes, il suffit de venir en mairie demander des explications.

Elle rappelle également que pour faire évacuer un véhicule les démarches sont très longues et que l'on ne peut pas faire n'importe quoi aux frais des contribuables.

► **Ecoles** : Au jour de la rentrée, les effectifs sont les suivants : Maternelle : 79 enfants (3 classes) – Elémentaire : 111 enfants (5 classes).

Le projet ENIR sera opérationnel en totalité dans la semaine.

► **Commerce ambulant** : un rôtisseur demande l'autorisation de s'implanter sur notre marché, il sera le bienvenu.

► **City park** : Travaux non terminés, il manque la peinture au sol et quelques finitions avant la réception définitive.

► **Forum des associations** : aura lieu le samedi 7 septembre à la salle polyvalente de Tourville-sur-Odon.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22 h. 35